

célébrées dans l'Église universelle, si ce n'est des doubles de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> classes.

Quant à la manière dont on devra réaliser les prescriptions que Nous venons d'édicter ici et autres changements qui en résultent non seulement pour le Bréviaire, mais encore pour le Missel, les deux livres devant concorder, la Sacrée Congrégation des Rites, suivant les avis d'une Commission particulière instituée par Nous, les déterminera par des Décrets spéciaux, et elle veillera à ce qu'il soit fait une nouvelle édition typique tant du Bréviaire que du Missel.

Nous voulons que Nos présentes prescriptions soient valables dès qu'elles auront été promulguées par ce *Motu proprio*. Cependant, eu égard soit aux Ordos déjà faits pour l'an prochain, soit au temps que les imprimeurs réclament, Nous concédons tant aux membres du clergé séculier qu'à ceux des Instituts religieux, des deux sexes, qui se servent, pour la récitation de l'office, du Bréviaire romain, de n'être tenus à ces prescriptions qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1915; pour ceux qui ont le droit de se servir d'un Bréviaire différent du romain, la Sacrée Congrégation réglera dans quelles limites ils devront se conformer à ces prescriptions.

Chacun toutefois pourra encore se procurer et employer, pour la récitation des heures canoniales, les Bréviaires actuellement en usage, à condition d'y joindre un livret spécial permettant de se conformer à la Constitution *Divino afflatu* et aux Décrets qui l'ont suivie, et d'observer avec soin ce que Nous statuons par ce *Motu proprio*, comme tout ce que la Sacrée Congrégation des Rites pourra décréter sur ce même sujet.

Toutes mesures que Nous établissons, édictons, nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention spéciale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 octobre 1913, de Notre Pontificat la onzième année.

PIE X, Pape.

## LE GESTE DE LA PAROISSE DE SAINT-LEON

Le dimanche, 7 février, sur l'initiative de la société Saint-Jean-Baptiste et la convocation du R. P. Curé, les paroissiens de Saint-Léon se sont réunis à l'issue de la grand-messe et ont souscrit \$50 pour nos frères de l'Ontario, à qui ils ont adressé une patriotique et énergique lettre.

Ce geste est noble et beau. Nul doute qu'il sera imité dans plusieurs autres paroisses. L'argent est rare, il est vrai, mais la cause est digne de généreux sacrifices, comme le démontre l'article suivant emprunté à un journal de la province de Québec.

Prière d'adresser les souscriptions au cercle La Vérendrye, de L'A. C. J. C., à Saint-Boniface.